

CoRDiS

Séance publique du 05/12/2022

09 heures 00

La séance publique du comité de règlement des différends et des sanctions se tiendra dans les locaux de la Commission de régulation de l'énergie situés 15 rue Pasquier – 75008 Paris.

Les personnes souhaitant y assister sont priées de s'adresser au greffe du CoRDiS par courriel à l'adresse suivante : greffe-cordis@cre.fr ou par téléphone au 01 44 50 41 00, au plus tard vendredi 2 décembre à 14h00.

Le jour de la séance, les participants seront invités à se présenter à l'accueil de la CRE au plus tard à 08h45 munis d'une pièce d'identité.

Dossier n° 12-38-22

Rapporteur : M. Benoît Laurent

Demande de règlement de différend

Nom des parties

Représentant des parties

Demandeur : SCI Le Solaise

SAS Be Care

Défendeur : Société Enedis

Maître Cédric de Pouzilhac